

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

PROJET VALIDE AU CM DU 19/09/23

PRESENTS: Chantal BARRIERE - Virginie CASTANIER (arrivée à 18H50) - Ghislain CABAL ZINCK - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC – Dominique ROURE – Jean-Jacques SELLAM - Christian VERNHET – Zoe POHL-BOUSQUET (arrivée à 19H55) -

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2023
- 2 Vote du compte de gestion 2022
- 3 Vote du Compte Administratif 2022
- 4 Vote de l'affectation du résultat de 2022
- 5 Tarif de la cantine
- 6 Délibération convention des chats errants
- 7 Délibération adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne ANEM
- 8 -Délibération DETR voirie communale de 2023
- 9 Délibération convention eau potable
- 10 Délibération travaux château de 2023
- 11 Délibération convention local paysan
- 12 Rompre l'isolement par le théâtre (subvention)
- 13 Délibération emploi camping 2023
- 14 Délibération emploi château avril mai juin 2023
- 15 Délibération emploi château saisonnier juillet et août 2023
- 16 Délibération emploi château septembre 2023
- 17 Délibération travaux halle de justice "Les Armayrols"
- 18 Tarif de l'eau potable et l'assainissement

- 19 Délibération "Auberge de La Valette"
- 20 Vote des taxes locales
- 21 Vote du budget primitif 2023
- 22 Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre le conseil à 18H30, en présentant monsieur Delmond (Conseiller aux décideurs locaux du trésor public) qui nous fait l'honneur de sa présence. Il excuse également les retards de Virginie Castanier et de Zoe Pohl- Bousquet retenues par des obligations professionnelles qui rejoindront le conseil dès que possible.

Monsieur Delmond précise la nature de son intervention qui a pour objet de donner des éléments d'analyse sur l'exercice 2022 (document DGFIP), sans empiéter sur le domaine de compétence du conseil municipal. Monsieur Delmond projette un diaporama (cf pièce jointe) qu'il commente en notant la stabilité des recettes et des dépenses de la commune sur l'exercice 2022. Après quelques échanges et demandes de précisions sur le document, monsieur Delmond quitte le conseil qui poursuit ses travaux.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour du conseil en proposant l'adoption du compte rendu du précédent conseil en date du 27 janvier 2023. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022: monsieur le Maire présente le document relatif au compte de gestion qui ne suscite pas de remarques particulières. Le compte de gestion est validé à l'unanimité.
- DELIBERATION RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF: monsieur le Maire quitte la séance; le conseil est présidé par le premier adjoint Dominique ROURE qui présente le document relatif au compte administratif. Il demande au conseil de délibérer sur ce compte qui est validé par 7 voix POUR ET 1 voix CONTRE.
- DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT: Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil. Il propose l'affectation du résultat selon le tableau proposé: soit 250 235.98 € au besoin de financement de la section investissement (compte 1068) et 60 871.28€ en report à nouveau (compte Ig002). Il fait procéder au vote: 8 voix POUR et 1 ABSTENTION.
- TARIF DE LA CANTINE: Monsieur le Maire précise que les repas fournis par le groupement des terres rouges ont été augmentés depuis le mois dernier de 3,51€ à 3,82€ (soit + 0,31€ par repas). Il propose que la commune actualise son tarif pour les familles en passant de 3,15€ à 3,20€ (soit + 0,05€), avec effet au 01/05/23. La participation de la commune passe ainsi de 0,36€ à 0,62€ par repas sans compter les couts annexes (énergie, personnel, pain...). Délibération à l'unanimité.

- DELIBERATION RELATIVE AUX CHATS ERRANTS: monsieur le Maire rappelle les démarches engagées pour stériliser les chats errants qui se multiplient dans la commune. Il présente la convention à passer avec la SPA pour engager cette opération dans un premier temps pour 20 chats et demande l'autorisation de signer cette convention. Délibération prise à l'unanimité.
- DELIBERATION D'ADHESION A L'ANEM: Monsieur le Maire informe que la commune de Saint Izaire, étant située en zone de montagne, elle peut adhérer à l'association nationale des élus de la montagne ANEM pour une somme de 148,04€. Un échange s'engage au sein du conseil afin d'apprécier l'intérêt de cette adhésion. Il est décidé de sursoir à cette délibération afin de prendre davantage d'information sur les avantages pour la commune et sur les engagements que revêt cette adhésion. Délibération reportée.
- DEMANDE DE SUBVENTION (DETR) POUR LA VOIRIE: Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc, adjoint, pour présenter les travaux prévus en voirie. Les chantiers de la route de Salelles et de la Roque les Monts apparaissent comme prioritaires. Il est acté d'engager une demande de DETR auprès de l'Etat pour pouvoir réaliser ces travaux d'un montant HT de 72926.09€ avec une demande de DETR de 21877.82€. Un débat s'engage que la qualité des travaux fournis par la société Guipal, notamment sur la route de Salelles, et sur la possibilité ou l'impossibilité de faire jouer la concurrence. Au final, la délibération d'engager la demande de DETR est prise à l'unanimité.
- DELIBERATION CONVENTION EAU POTABLE: Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés de santé de l'agent communal qui nécessite de passer convention avec un artisan pour assurer l'assistance technique du service de l'eau potable et de l'assainissement. Monsieur le Maire indique que depuis quelques mois, la commune travaille avec le CAT de Belmont pour les travaux paysagers et pour l'eau, avec monsieur Daffas qui donne toute satisfaction. Monsieur le Maire propose de poursuivre cette coopération qui requiert la signature d'une convention présentée au conseil. Délibération à l'unanimité.
- DELIBERATION TRAVAUX AU CHATEAU: Monsieur le Maire rappelle que chaque année, des travaux d'entretien du château sont entrepris et financés en partie par la commune. Cette année, sont prévus le changement de menuiseries extérieures dans la salle et la chapelle du synode.
 - Le plan de financement est arrêté comme suit : montrant des travaux : 11348€ financés par le ministère de la culture 4539€, le conseil départemental 2269€, le conseil régional : 2269€ et la commune 2271€. Délibération est prise pour valider le projet, le plan de financement et le demande des subventions.
 - Délibération prise à l'unanimité.
- **DELIBERATION CONVENTION LOCAL PAYSAN**: monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure qui présente les éléments de la convention passée avec l'association des paysans de Saint Izaire pour la mise à disposition du local paysan et

d'une vitrine réfrigérée. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention. Ghislain Cabal Zinck indique qu'il ne prendra pas part au vote étant partie prenant de l'association des paysans de saint Izaire. Délibération prise à l'unanimité des votants.

- SUBVENTION AU PROJET « ROMPRE L'ISOLEMENT PAR LE THEATRE » Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure qui présente le projet intercommunal proposé par la compagnie « c cédille ». Il s'agit d'ateliers théâtre destinés aux habitants de la commune, accessibles si nous nous engageons dans ce projet. Une subvention de 150 euros sera attribuée à ce projet et une évaluation sera faite de l'apport de cette activité pour les habitants de la commune. Unanimité pour cette subvention qui sera intégrée au budget primitif.
- **DELIBERATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS**: Monsieur le Maire donne la parole à Virginie Castanier, adjointe, qui présente le besoin d'emplois non permanents pour
 - L'accueil au château pour une quotité de 15H en Avril, de 52H en Mai et 32H en Juin
 - L'accueil au château en Juillet et Août pour une durée mensuelle inférieure à 151,57H. Il est rappelé que l'office de tourisme de Roquefort et la communauté de communes financent cet emploi non permanent.
 - L'accueil au château en Septembre pour une quotité de 44 Heures (y compris les journées du patrimoine).
 - L'accueil au camping « la planque » d'Avril à Septembre pour une quotité de 15H en Avril, 31 heures en Mai, 40 heures en Juin, 60 heures en Juillet, 60h en aout, 20H en septembre.

Délibération prise à l'unanimité.

• **DELIBERATION TRAVAUX HALLE DE JUSTICE DES ARMAYROLS**: Monsieur le Maire rappelle les travaux qui ont été faits sur la halle de justice des Armayrols (le toit en 2022). Il s'agit de finir ces travaux en restaurant les murs de cette halle (crépi à la chaux). Le plan de financement prévoit un montant des travaux de 4702€ pour un financement de 1410€ par la région, de 1410€ par le conseil départemental et de 1882€ par la commune.

Délibération prise à l'unanimité

• TARIF DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc, adjoint, qui présente la proposition d'actualisation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement pour 2023.

Concernant l'eau potable, il est proposé de passer des trois tranches à deux tranches de 0 à 300 m³ d'une part et au-delà de 300m³d'autre part. Après échange au sein du conseil, il est proposé d'augmenter les tarifs à 1,36€ le m³ pour la première tranche et à 0,97€ le m³ pour la seconde tranche, soit une augmentation de 5%.

Les tarifs de raccordement à l'eau et assainissement sont rappelés avec une participation communale à l'extension du réseau d'eau potable quand les travaux sont réalisés par un particulier (50% des travaux avec une limite à 2500€ pour la

participation de la commune) et une aide aux travaux réalisés par la commune quand ils sont en limite de propriété (jusqu'à 30 m) de frais d'accès au service de 450€ et une participation de 15€ le mètre linéaire pour la tranchée et la pose de tuyau, ainsi que 100€ de branchement du compteur d'eau.

Les autres tarifs sont sans changement.

Délibération prise à l'unanimité.

DELIBERATION AUBERGE DE LA VALETTE: Monsieur le Maire informe le conseil des démarches entreprises par un habitant de la commune pour acheter le fonds de commerce de l'Auberge de la Valette. Ce projet a donné lieu à une promesse d'achat devant notaire, avec modification du bail.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article modifié qui prévoit la possibilité pour le bailleur d'organiser des animations festives et culturelles. Il demande l'accord du conseil pour modifier le bail.

Délibération prise à l'unanimité

• VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES: monsieur le Maire rappelle que le taux des bases de la fiscalité locale est augmenté de 7,1% par l'état. Il rappelle également que l'augmentation d'une des taxes locales (THRS par exemple) engage une harmonisation avec les autres taxes. Dans ces conditions, il propose au conseil de ne pas augmenter les taux des taxes locales, malgré l'augmentation des coûts, avec un taux à 33,59% pour la TFB, un taux à 61,12€ pour la TFNB et un taux à 8,31% pour la THRS.

Délibération prise à l'unanimité

 VOTE DU BUDGET PRIMITIF: monsieur le Maire présente le document récapitulant les éléments du budget primitif. Il indique les grands investissements prévus en continuité avec les projets déjà abordés. Un débat s'engage sur le versement des subventions aux associations qui fera l'objet d'une décision spécifique. La question se pose en effet de savoir ce que l'on doit demander aux associations pour évaluer la subvention à verser (bilan d'activité? Etat des comptes?...).

Délibération approuvant le budget primitif par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE

QUESTIONS DIVERSES

- Chantal Barrière, conseillère municipale, indique qu'elle a été informée qu'un habitant de la commune a écrit au maire sur divers sujets; elle souhaite savoir quelles suites ont été données. Monsieur le Maire indique qu'une réponse a été apportée à ce courrier. Un débat s'engage afin de savoir si ce courrier était adressé au maire ou aux conseillers municipaux. Une vérification sera faire et la réponse sera donnée lors de la prochaine réunion du conseil.
- Dominique Roure, adjoint, rappelle que la commune a engagé une démarche pour se choisir une maxime. Une vingtaine de propositions a été reçue. Le

prochain conseil municipal devra choisir quatre ou cinq de ces propositions qui seront, ensuite, soumises à la population.

 Monsieur le Maire informe le conseil qu'un camion pizza a demandé la possibilité, un jour par quinzaine, d'exercer son commerce devant la salle des fêtes. L'autorisation lui a été donnée après avoir vérifié que cela ne créait pas de difficulté au potentiel acquéreur du fonds de commerce de l'auberge.

Monsieur le Maire conclut le conseil à 22H30 en remerciant chacun de sa participation.